

INITIATION EYES ARTIST

PROGRAMME FORMATION



(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

Cette formation, d'une durée totale de **25 H**, fixe les conditions de la pratique du maquillage permanent sur la zone des yeux.

La formation comporte deux modules : Un module théorique de **4 H en e-learning** et d'un module de **21 H de pratique** en présentiel.

1/ MODULES DE FORMATION THEORIQUE – 8 UNITES

UNITE 1 : MAQUILLAGE PERMANENT

- Histoire : Tatouage et débuts du maquillage permanent
- Principe du maquillage permanent

UNITE 2 : REGLEMENTATION RELATIVE AU MAQUILLAGE PERMANENT

- Hygiène : Rappel législatif et contrôle des connaissances acquises lors de la formation obligatoire d'Hygiène et Salubrité
- Déclarations et obligations diverses : ARS, DASRI, Assurances : se protéger et protéger sa clientèle
- Comment déclarer son activité : Les différents statuts juridiques (Artisan, Auto-Entrepreneur, Etc.)

UNITE 3 : PROTOCOLE DE PRESTATION

Accueil

- Arrivée de la cliente à son installation (Approfondi en unité 4)

Avant la pigmentation

- Photographie Avant réalisation
- Les 3 V : Visualisation au crayon/ Validation/ Vérification
- Protocole de nettoyage, désinfection, et d'asepsie : Environnement, donneur et receveur

Pendant la prestation

- Posture praticienne
- Respect constant des règles d'hygiènes
- Travailler « proprement » : image du plan de travail

Après la prestation :

- Élimination du matériel souillé : Rappels
- Nettoyage, désinfection, et asepsie : Environnement, donneur et receveur
- Photographie Après réalisation
- Protocole d'information (Approfondi en unité 3)

UNITE 4 : GESTION DE LA CLIENTELE

4.1 Prospection et promotion :

- Identifier ma cible clientèle
- Site internet, outils Google
- Réseaux sociaux professionnels et personnels
- Le parcours client : Recherche, information, comparaison, validation, confirmation
- Photographie : Réalisation, traitement et protection.

4.2 Prise en charge du client

Avant la prestation

- Soigner son image en fonction de sa cible clientèle.
- Accueillir sa cliente et mener le rendez-vous préalable :
 - Explication claire, vulgarisation du vocabulaire pour une compréhension claire de la cliente
 - Apprendre à décoder le non verbal, cerner les motivations, traiter les objections
 - Comment réagir face à demandes exubérantes, les pigmentations à risque, les interdits.
 - Transmission des documents d'informations obligatoires, signature du consentement éclairé, soin pré et post procédure
 - Explication de l'évolution du maquillage permanent et des recommandations d'entretien
- Prise de photographie avant intervention : protection et promotion

Pendant la prestation

- Gestion de la douleur pendant l'intervention
- Interdiction et danger d'utiliser un produit anesthésique pour un non-médecin, même topique
- Vérification régulière de son travail

Après la prestation

- Vérification finale de son travail et validation de la cliente
- Transmissions des conseils et précautions post acte
- Tenue de son fichier client, renseignements obligatoires
- Prise de photographie après intervention
- Fidélisation, rappel des recommandations d'entretien

UNITE 5 : MORPHOLOGIE

5.1 Généralités

- Morphologies
- Offrir son expertise pour un service sur mesure
- Analyse de la base de travail, proposition, adaptation, validation

5.2 Les yeux

- Morphologie et anatomie
- Visagisme : Formes et corrections

UNITE 6 : TECHNIQUE

6.1 Les yeux

- La technique du ras de cils en pointillisme ou lignage
- La technique de l'eyeliner classique
- La technique de l'eyeliner dégradé / poudré

UNITE 7 : COLORIMETRIE

7.1 Généralités

- Bases colorimétriques
- Application au maquillage permanent (Colorimétrie de la peau, Vieillessement de la couleur)

7.2 Pigments

- La chimie des pigments
- Conformité des pigments (Étiquetage et traçabilité)
- Les différents pigments du marché

UNITE 8 : LE MATERIEL PROFESSIONNEL

- Les différents dermographe et alimentations
- Les différents modules d'aiguilles et leur spécificité
- Lits et fauteuils de soin
- Consommables
- Produits d'hygiène

2/ MODULES DE FORMATION PRATIQUE – 3 UNITES

UNITE 9 : SOINS PREALABLES A LA PIGMENTATION

- Nettoyage et asepsie
- Maquillage et pré-traçage

UNITE 10 : PIQUAGE SUR PEAU SYNTHETIQUE

- Apprentissage et maîtrise des différentes techniques : lignage, dégradé, remplissage
- Application locale : yeux

UNITE 11 : PRATIQUE SUR MODELE / LES YEUX

- Application des unités théoriques 3 à 7
- Réalisation de la pigmentation des yeux technique du ras de cils / de l'eyeliner classique / de l'eyeliner dégradé

INITIATION EYES ARTIST

OBJECTIFS – PREREQUIS- MOYENS PEDAGOGIQUES



L'action de formation a pour objectifs :

- Maitriser les connaissances théoriques du maquillage permanent
- Maitriser les techniques **basiques et approfondies** du maquillage permanent des yeux
- Capacité à appliquer les enseignements en autonomie et confiance.

Prérequis et public visé :

Aucun prérequis nécessaire pour s'inscrire et suivre la formation.

Dans le cadre d'une certification, merci de fournir votre attestation de formation d'hygiène et salubrité (indispensable à la pratique du maquillage permanent en France).

Moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances :

- Identifiants donnant accès à un espace d'apprentissage en ligne dynamique pour la formation théorique : vidéos, quizz, PowerPoint, points tutorats, chat en ligne, démonstration vidéo des techniques enseignées.
- Support écrit remis à chaque stagiaire.
- Poste de travail complet avec appareils et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises lors de la formation par contrôle de la technique sur modèles.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action :

- Grille d'évaluation et travaux pratiques.

Sanction de la formation :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :

- Théorie : Par la double connexion Formateur / Apprenant : un suivi est réalisé sur le temps de connexion par modules de formations, des points tutorats réguliers font état de l'intégration des unités d'enseignements.
- Pratique : Fiche d'émargement signée par le stagiaire et la formatrice et par demi-journée de formation.

Obtention de la certification :

En 2021, 100% de nos stagiaires ont validé leur certification.

À noter : Pour obtenir la certification, nous exigeons la validation intégrale des blocs de compétences.

Perspective d'évolution à la suite de cette formation :

- Création d'une entreprise (société, micro-entreprise, freelance,...)
- Salarié en institut de beauté avec une spécialisation en dermopigmentation
- Spécialisation supplémentaire dans la dermopigmentation réparatrice ou la tricopigmentation.
- Travail en collaboration avec le milieu médical (chirurgie esthétique et réparatrice)

INITIATION EYES ARTIST PLANNING FORMATION



(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

MODULES DE FORMATION THEORIQUE – 8 UNITES

Vous bénéficiez de 14 jours minimum pour suivre vos 4 heures de formation en ligne.
Nous conseillons de suivre les cours en e-learning sur un ordinateur, dans une ambiance calme et studieuse, tout en prenant des notes.

MODULES DE FORMATION PRATIQUE – 3 UNITES

JOUR 1 – 7 HEURES

| | |
|-------------|---|
| 10h00-10h30 | Accueil et présentation du déroulement de la formation pratique |
| 10h30-13h00 | Questions/ réponses sur la formation théorique + Entraînement sur peau synthétique (UNITÉ 10) |
| 13h00-14h00 | Pause déjeuner |
| 14h00-18h00 | Entraînement sur peau synthétique (UNITÉ 10) |

*Prospection en vue de la pratique sur modèles vivants :

La recherche des modèles pour la pratique du maquillage permanent est à la charge de la stagiaire, en collaboration avec l'organisme de formation.

La prospection étant un élément essentiel pour la mise en place d'une nouvelle activité, elle donnera un premier indicateur concret sur le potentiel clientèle de l'apprenante.

JOUR 2 – 7 HEURES – PRATIQUE YEUX

| | |
|--------------|---------------------------------|
| 10h00-13h30 | Pratique sur modèle* (UNITÉ 11) |
| 13h30-14h30 | Pause déjeuner |
| 14h30- 17h30 | Pratique sur modèle* (UNITÉ 11) |
| 17h30-18h00 | Débriefing de fin de journée |

JOUR 3 – 7 HEURES - PRATIQUE YEUX

| | |
|--------------|---------------------------------|
| 10h00-13h30 | Pratique sur modèle* (UNITÉ 11) |
| 13h30-14h30 | Pause déjeuner |
| 14h30- 17h30 | Pratique sur modèle* (UNITÉ 11) |
| 17h30-18h00 | Débriefing de fin de journée |

SIGNATURE DU STAGIAIRE